

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

**D2022/022**

Nombre de membres  
en exercice : 15

**Séance du 12 avril 2022**

Présents : 9  
Représentés : 6  
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le douze avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 07/04/2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : Mesdames Nathalie ARAUJO, Pascale COLLART DUTILLEUL et Sylvie PAPON.  
Messieurs Patrick de COURNUAUD, Baudouin de LA RIVIERE, Jean-Marc DUBOUREAU, Thierry FAYE, Alain JOUBERT et Stéphane PATEAU.

Absents excusés : Mesdames Elodie TEILLET (pouvoir à Pascale COLLART DUTILLEUL), Ludivine CAZENAVE (pouvoir à Jean-Marc DUBOUREAU), Zita DUBOIS (pouvoir à Patrick de COURNUAUD). Messieurs Mathieu BOUSSOUGANT (pouvoir à Nathalie ARAUJO), Alexis DURAND (pouvoir à Sylvie PAPON), Didier THIBAudeau (pouvoir à Alain JOUBERT).

Monsieur Patrick de COURNUAUD est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : TRAVAUX DE VOIRIE 2022 PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONSADAIS**

Monsieur le Maire propose pour l'année 2022, les travaux de voirie suivants suite à la réunion de la commission voirie et à la réception du devis transmis par la société SERVICAD Ingénieurs Conseils, mandatée par la CDC du Fonsadais, à savoir :

- **Travaux de reprise de voirie au lieu-dit « Grand Billac » sur une portion de la voie communale n° 4 et à suivre, une portion de la voie communale n° 11 s'élevant au total à 18 104,12 € HT soit 21 724,94 € TTC.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **d'engager ces travaux sur l'année 2022 financés par la CDC du Fonsadais,**
- **et autorise Monsieur le Maire à signer le devis précité.**

Le Maire,

\* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

\* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 12 avril 2022.

**Jean-Marc DUBOUREAU,  
Le Maire**